

23 juin 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 23 juin 2006](#)

Base navale de Zeebrugge

Convention entre la Région flamande et la Défense, pour l'exécution de travaux de dragage dans la base navale de Zeebrugge

Convention entre la Région flamande et la Défense, pour l'exécution de travaux de dragage dans la base navale de Zeebrugge

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé la Convention entre la Région flamande et la Défense, pour l'exécution de travaux de dragage dans la base navale de Zeebrugge. Les travaux de dragage annuels sont nécessaires pour garantir que les docks militaires restent opérationnels, notamment dans le cadre du respect des obligations vis-à-vis de l'OTAN. La Région flamande dispose de l'expérience nécessaire ainsi que des moyens et des compétences adaptés pour effectuer la surveillance.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe